



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉMOLITION 150-03-2023



Prenez avis que le 16 décembre 2024, dans la salle des délibérations du conseil, située à l'hôtel de ville au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, se tiendra une séance du Comité de démolition de la Municipalité de Frelighsburg à compter de 13 h.

NATURE DE LA DEMANDE

Le Comité de démolition est saisi d'une demande de démolition visant l'immeuble situé au 57-59, rue Principale, à Frelighsburg (Qc).

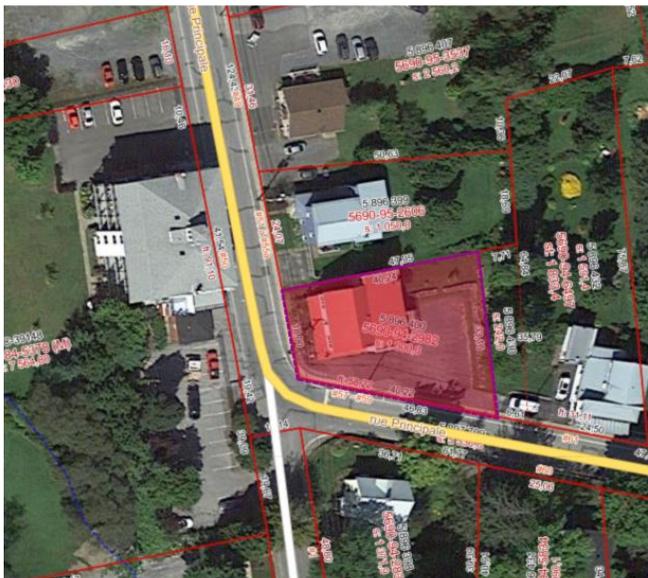
Conformément à la loi, Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier ou au greffier-trésorier de la municipalité

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Adresse : 57-59, rue Principale, Frelighsburg (Qc)

Lot no. 5 896 400

Matricule : 5690-94-2982



DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Sergey Golikov
Directeur général
Greffier-trésorier